

Réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie le 28 janvier 2026 à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Gilles DELON, maire.

Présents : Gilles DELON, Claude LAGACHE, Elisabeth JAQUET, Sophie PIATON, Isabelle FICHET-BOYLE, Ana BREANT, Alain DEBRAY, Philippe GUIMAS, Alexandre POZZO DI BORGO et Olivier BOUVERET.

Absent excusé : Pascal ROBINE et Christine BOUTIGNY-LEGROS.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2025

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Point sur la commission « camping » du 21 janvier

Les recettes de 2025, y compris environ 7 500 € de recettes de 2023 et 2024 comptées en retard, devraient être égales aux prévisions. Compte tenu du décalage de certains investissements sur 2026, les comptes devraient être positifs.

Les principaux litiges sont en voie de règlement. Quelques clients semblent insolvable.

Les arbres et branches tombés ou fragilisés vont être débités et retirés du camping et du pourtour de l'étang. Ceux qui resteront seront broyés début mars avec le broyeur prêté par le SYGOM. Les gros arbres à élaguer le seront par un bûcheron.

Quelques matériels sont à réviser ou changer (tondeuse, broyeur d'herbe, taille-haie). Des petits achats seront nécessaires afin de remettre en état certains locaux.

Une régie d'avances sera créée pour préparer la création d'un snack. La régie de recettes verra son activité élargie à cette activité de snack et d'épicerie de dépannage, ainsi qu'à des animations. Quelques investissements, pour environ 2 500 €, seront nécessaires.

Le véhicule électrique commandé devrait arriver fin mars. Le tracteur doit être réparé. Les compteurs électriques pour les mobil homes sont presque installés.

Le logement des régisseurs sera attribué à Julie qui devra en conséquence s'occuper d'ouvrir et fermer la barrière d'entrée.

Les contrats avec la clientèle seront revus afin de les rapprocher des contrats-types de la FNHPA.

Toutes ces modifications ont été vues avec le Trésor public et l'organisation financière sera donc plus conforme aux règles.

3. Création d'une régie d'avances et de recettes pour le camping

Afin de créer les conditions nécessaires pour installer un snack à l'entrée du camping et organiser des animations pendant la saison touristique, la trésorerie nous a donné les

instructions à suivre pour créer une régie d'avances, nécessaire pour acheter des fournitures et quelques menus investissements.

Après présentation du fonctionnement de cette régie d'avances, le conseil municipal donne son accord pour cette création et donne tout pouvoir au maire pour signer l'arrêté de création et désigner les régisseurs, titulaire et suppléant.

Par ailleurs, il est nécessaire d'élargir les recettes encaissées au snack qui sera créé et aux animations qui seront organisées. En conséquence, le conseil municipal donne son accord pour cet élargissement et donne tout pouvoir au maire pour signer l'arrêté modificatif de la régie de recettes du camping.

4. Décision sur le quart de l'investissement – budget commune

Le budget d'investissement 2026 de la commune n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prévoir les investissements à réaliser pendant le premier trimestre de 2026 en se fondant sur le quart du budget prévu pour 2025, soit $246\,250 / 4 = 61\,612$ €.

Aussi, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'affecter :

Au compte 202	11 340 €
Au compte 2118	120 €
Au compte 212	13 440 €
Au compte 2131	600 €
Au compte 2135	3 000 €
Au compte 2041512	30 000 €

5. Décision sur le quart de l'investissement – budget camping

Le budget d'investissement 2026 du camping municipal n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prévoir les investissements à réaliser pendant le premier trimestre de 2026 en se fondant sur le quart du budget prévu pour 2025, soit $29\,728 / 4 = 7\,432$ €.

Aussi, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'affecter :

Au compte 2135	6 500 €.
----------------	----------

6. Décision sur le quart de l'investissement – budget eau et assainissement

Le budget d'investissement 2026 « eau et assainissement » n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prévoir les investissements à réaliser pendant le premier trimestre de 2026 en se fondant sur le quart du budget prévu pour 2025, soit $204\,585 / 4 = 51\,146$ €.

Aussi, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'affecter :

Au compte 2031	Etudes	20 000 €
Au compte 21531	réseau d'eau potable	20 000 €

7. Augmentation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2026

Depuis 2019, les services de l'Etat demandent avec beaucoup d'insistance que la commune reconstruise sa station d'épuration. Après cinq années d'études, et afin de faire face au très

lourd investissement que représentera cette nouvelle station avec des frais de fonctionnement en augmentation, il est nécessaire d'augmenter dès maintenant le montant de la taxe d'assainissement. Par ailleurs, Madame Piaton rappelle que la nouvelle station (filtre planté de roseaux) aura un coût d'entretien important, au moins les premières années, et que cet entretien demandera soit l'intervention des agents communaux, au détriment de leurs autres tâches, soit le recours à un sous-traitant qu'il faudra rémunérer.

Après discussion et en fonction des premières prévisions de coût, il est décidé, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- De maintenir le prix de l'eau potable à 1,40 € HT,
- De passer le prix de l'assainissement de 2,10 € à 3,10 €, soit + 48 %

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8. Création d'un poste à temps partiel d'adjoint technique territorial

Madame Arteil a été embauchée par la commune afin de faire face à un surcroît d'activité temporaire en juillet 2023. Or ce contrat a été renouvelé plusieurs fois. Il est donc nécessaire de créer un poste à temps partiel (17 h par semaine) d'adjoint technique territorial afin de régulariser la situation de Madame Arteil.

Le conseil municipal donne son accord à une création de poste à temps partiel d'adjoint technique territorial et demande que la situation de Madame Arteil soit régularisée en fonction de cette création.

9. Reconduction de la convention de fourrière animale

Depuis quelques années, la commune conventionne avec la fourrière SPA d'Essuilet afin, si cela était nécessaire, de pouvoir faire appel à ses services. Le maire expose que cette convention peut être renouvelée encore pour une durée de trois années. Toutefois, le refuge créé à Bézu-Saint-Eloi et dénommé « les animaux du Vexin » peut rendre le même service.

Après discussion, le conseil municipal décide de choisir de conventionner avec « les animaux du Vexin » en raison de sa proximité et du coût moins élevé pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Un point sur le fonctionnement de cette nouvelle convention sera fait en fin d'année 2026 afin de décider si on renouvelle pour une année supplémentaire.

10. Travaux proposés par l'ONF au bois des Bannis

L'ONF, qui gère le bois communal des Bannis, propose pour 2026 des travaux de dégagement des régénérations naturelles et de cloisonnement sylvicole pour un montant de 3 380 € HT, soit 4 056 € TTC en investissement. Par ailleurs, le maire informe le conseil municipal que l'ONF a volontairement retardé d'un an la vente de la coupe prévue en 2025 afin de bénéficier de prix meilleurs.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux proposés par l'ONF au bois des Bannis ainsi que le report en fin 2026 de la coupe prévue en 2025.

11. Commission de sécurité du 16 janvier pour la Maison du village

Conformément au délai habituel de cinq ans entre chaque passage, la commission de sécurité de la Maison du village est passée le 16 janvier 2026 afin de procéder aux contrôles d'usage. Après ce contrôle, un avis favorable à la continuité de l'exploitation devrait être rendu avec quelques recommandations à mettre en pratique dès que possible. La commission finale doit se tenir mercredi 4 février 2026.

Par ailleurs, la commission de sécurité a été informée des travaux d'isolation thermique et phonique et de changement d'énergie prévus et a demandé que ces travaux soient soumis à son avis avant exécution.

12. Questions diverses

- 12.1 - Il faut relancer le conseil départemental pour les travaux d'aménagement devant permettre de ralentir la circulation rue de la Porte des Champs et les interroger pour la rue du Fond de l'Aulnaie.
- 12.2 – il faudra demander à l'entreprise Neels de vérifier les pompes de relevage de l'eau potable au château d'eau et les pompes du réseau d'assainissement dans le village.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 40.